



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2025-211

PUBLIÉ LE 1 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

EPF Normandie /

R28-2025-11-28-00005 - (2025-11-28)-CA - 02 - BR2 2025 (7 pages) Page 3

R28-2025-11-28-00006 - (2025-11-28)-CA - 03 - BI 2026 (4 pages) Page 11

Rectorat de la région académique Normandie /

R28-2025-11-24-00008 - Arrêté du 24 novembre 2025^{??} désignant les membres à la commission consultative paritaire des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves^{??} (2 pages) Page 16

EPF Normandie

R28-2025-11-28-00005

(2025-11-28)-CA - 02 - BR2 2025

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 28 novembre 2025, sous la présidence de M. Alexandre RASSAERT, Président du Conseil d'Administration de l'E.P.F. Normandie, en présence de M. Philippe LERAÎTRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Laurent DEGEZ, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. Kamal KEHILA, Agent Comptable de l'EPF Normandie

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025
- Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- D'approuver le budget rectificatif n°2 2025 :

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

78 ETPT

78 581 490 € autorisation d'engagement dont :

- 7 182 000 € personnel
- 45 983 970 € fonctionnement
- 25 257 170 € intervention
- 158 350 € investissement

73 480 235 € de crédit de paiement dont :

- 7 182 000 € personnel
- 45 246 840 € fonctionnement
- 20 918 145 € intervention
- 133 250 € investissement

67 340 641 € de prévisions de recettes

-6 139 594 € de solde budgétaire

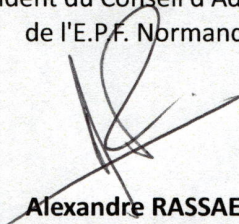
Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 3 076 594 € de variation de trésorerie
- 4 540 645 € de résultat patrimonial
- 4 223 145 € d'insuffisance d'autofinancement
- 4 853 495 € de prélèvement sur fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,



Alexandre RASSAERT

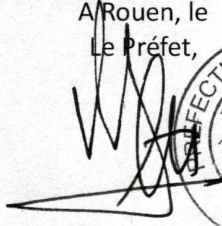
Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



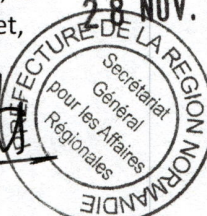
Gilles GAL

Délibération approuvée

A Rouen, le
Le Préfet,



28 NOV. 2025



Préfecture de la Région Normandie
Secrétariat
Général
pour les Affaires
Régionales

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois
Budget Rectificatif n°2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	78

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

0

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme \(décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme\) et des autres dépenses de personnel](#)

	PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	78	7 182 000
1 - TITULAIRES	0	0
* Titulaires État	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0
2 - CONTRACTUELS	78	4 089 000
* Contractuels de droit public	5	461 000
- CDI		
- CDD		
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	5	461 000
* Contractuels de droit privé	73	3 628 000
- CDI	68	3 464 000
- CDD	5	164 000
3 - CONTRATS AIDES	0	0
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)		3 093 000

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité](#)
(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme](#)

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Autorisations Budgétaires
Budget Rectificatif n°2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES					RECETTES									
	Montants exécutés 2024				Montants Budget Rectificatif n°2 2025		Ecart Budget Rectificatif n°2 et budget Rectificatif n°1 2025		Montants exécutés 2024	Montants Budget Rectificatif n°2 2025	Ecart Budget Rectificatif n°2 et budget Rectificatif n°1 2025			
	AE	AE BR	CP	CP BR	AE	CP	AE	CP					REC	REC
Personnel	6 310 140	90%	6 285 114	89%	7 182 000	7 182 000	-	-	44 336 580	93%	44 448 366	-	4 351 360	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	148 184		148 184		136 000	136 000	-	-	13 104 173	101%	13 422 226	-	-	TSE
Fonctionnement	41 731 108	87%	44 013 357	100%	45 983 970	45 246 840	882 070	73 740	22 987 662	87%	28 007 500	-	4 042 500	Cessions foncières
<i>dont Action foncière</i>	30 036 542	85%	32 054 393	101%	33 500 000	32 800 000	1 495 000	765 000	469 171	88%	345 340	-	9 840	Recettes locatives
<i>dont gestion patrimoniale (**)</i>	2 993 430	93%	3 011 759	94%	3 080 000	3 080 000	-	85 000	1 223 153	89%	29 200	-	29 200	Participations en fonds propres
<i>dont études liées à l'Innovation et politiques prioritaires</i>	89 865	100%	150 290	156%	10 000	46 450	10 000	-	2 541 346	84%	29 200	-	29 200	Participations des partenaires
<i>dont études flash</i>	335 537	84%	411 452	96%	350 000	350 000	-	-	2 982 716	126%	2 466 000	-	399 000	Remboursements
<i>dont moyens généraux (**)</i>	922 312	90%	1 032 041	100%	1 111 755	1 038 175	-	175 745	1 028 359	101%	148 900	-	21 900	Autres Recettes
<i>dont participations</i>	7 353 423	97%	7 353 423	97%	7 932 215	7 932 215	-	362 185						
Investissements	188 725	88%	282 383	91%	158 350	133 250	-	239 650	20 703 491	106%	22 892 275	-	1 084 225	Recettes fléchées (*)
<i>dont observation foncière</i>	294 586	95%	479 320	94%	330 145	261 600	-	49 855	6 128 691	99%	7 900 585	-	393 815	Participations fonds propres fléchés
<i>dont études générales</i>	1 225 838	91%	1 055 042	103%	927 025	1 156 545	-	602 975	14 130 122	109%	12 500 000	-	-	Participations des partenaires friches
Intervention	19 157 734	72%	20 635 667	100%	25 257 170	20 918 145	347 170	184 645	444 678	109%	338 315	-	65 485	Participations observations foncières
<i>dont Activité friches</i>	17 637 311	71%	19 101 304	99%	24 000 000	19 500 000	1 000 000	500 000			943 375	-	70 125	Participations études générales (**)
<i>dont observation foncière</i>	294 586	95%	479 320	94%	330 145	261 600	-	49 855			920 000	-	330 000	Participations Abaissement de charges foncières (**)
<i>dont études générales</i>	1 225 838	91%	1 055 042	103%	927 025	1 156 545	-	602 975			290 000	-	224 800	Participations FPRH (**)
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	67 387 707	83%	71 216 521	98%	78 581 490	73 480 235	989 590	63 635	65 040 071	96%	67 340 641	-	5 435 585	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)			-			-			6 176 449		6 139 594	-	5 499 220	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

(**) Les taxes foncières sur le patrimoine porté sont intégrées à la gestion patrimoniale (et ne figurent plus avec les moyens généraux)

TABLEAU 4
Tableau d'Equilibre Financier
Budget Rectificatif n°2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				RESSOURCES			
	Montants exécutés 2024	Montants Budget Rectificatif n°2 2025	Ecart entre le budget rectificatif n°2 2025 et le budget rectificatif n°1 2025	Montants exécutés 2024	Montants Budget Rectificatif n°2 2025	Ecart entre le budget rectificatif n°2 2025 et le budget rectificatif n°1 2025	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	6 176 449,45	6 139 594	5 499 220	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>	6 176 449,45	6 139 594	5 499 220	-	-	-	<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>							<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements, consignations (b1)	729 330,00	500 000	-	652 750,00	500 000	-	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements , déconsignations (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** - dont TVA	5 001 571,98	2 435 000	- 2 113 000	4 707 717,84	3 798 000	570 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** - dont TVA
Autres décaissements non budgétaires (e1)	2 783 290,37	1 700 000	-	3 105 042,40	3 400 000	-	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	14 690 641,80	10 774 594	3 386 220	8 465 510,24	7 698 000	570 000	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	-	-	-	6 225 131,56	3 076 594	2 816 220	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>67 824</i>	<i>1 974 130</i>	<i>- 1 268 870</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>6 292 955,96</i>	<i>5 050 724</i>	<i>1 547 350</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	14 690 641,80	10 774 594	3 386 220	14 690 641,80	10 774 594	3 386 220	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers
Budget Rectificatif n°2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Budget Rectificatif n°1	Budget Rectificatif n°2	Budget Rectificatif n°1	Budget Rectificatif n°2
			<i>Débit (c1)</i>	<i>Débit (c1)</i>	<i>Crédit (c2)</i>	<i>Crédit (c2)</i>
TVA	C 4456 / C 4457	TVA déductible et collectée	4 548 000	3 798 000	3 228 000	2 435 000
TOTAL			4 548 000	3 798 000	3 228 000	2 435 000

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

TABLEAU 6
Situation patrimoniale
Budget Rectificatif n°2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2024	Montants Budget Rectificatif n°2 2025	Ecart Budget Rectificatif n°2 et budget Rectificatif n°1 2025	PRODUITS	Compte financier 2024	Montants Budget Rectificatif n°2 2025	Ecart Budget Rectificatif n°2 et budget Rectificatif n°1 2025
Personnel	6 475 940,04	7 182 000	-	Subventions de l'Etat	236 142,72	-	-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	68 016,16	136 000	-	Fiscalité affectée	13 104 173,00	13 422 226	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel	42 914 940,14	45 246 840	73 740	Autres produits	5 414 513,07	2 960 240	- 367 260
				Cessions (comptabilisées)	22 071 360,52	23 866 806	- 5 934 018
				Variation de stock (entrée)	- 25 603 773,11	32 800 000	765 000
				-Variation de stock (sortie)	31 576 349,73	25 336 806	6 464 018
Intervention (le cas échéant)	20 706 339,63	20 918 145	184 645	Autres subventions	24 787 004,25	21 093 874	- 1 025 825
TOTAL DES CHARGES (1)	70 097 219,81	73 346 985	258 385	TOTAL DES PRODUITS (2)	71 585 770,18	68 806 340	- 98 085
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 488 550,37	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	4 540 645	356 470
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	71 585 770,18	73 346 985	258 385	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	71 585 770,18	73 346 985	258 385

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Compte financier 2024	Montants Budget Rectificatif n°2 2025	Ecart Budget Rectificatif n°2 et budget Rectificatif n°1 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 488 550,37	- 4 540 645	- 356 470
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	518 557,86	320 400	17 800
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	779 533,88	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	25,45	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	14 500,00	2 900	2 900
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-	-	-
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	1 213 099,80	- 4 223 145	- 341 570

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2024	Montants Budget Rectificatif n°2 2025	Ecart Budget Rectificatif n°2 et budget Rectificatif n°1 2025	RESSOURCES	Compte financier 2024	Montants Budget Rectificatif n°2 2025	Ecart Budget Rectificatif n°2 et budget Rectificatif n°1 2025
Insuffisance d'autofinancement	-	4 223 145	341 570	Capacité d'autofinancement	1 213 099,80	-	-
Investissements	359 205,70	633 250	194 750	Financement de l'actif par l'Etat	-	-	-
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-	-	-
				Autres ressources	14 500,00	2 900	2 900
Remboursement des dettes financières	-	-	-	Augmentation des dettes financières	-	-	-
					-	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	359 205,70	4 856 395	146 820	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 227 599,80	2 900	2 900
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	868 394,10	-	-	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-	4 853 495	143 920

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2024	Montants Budget Rectificatif n°2 2025	Ecart Budget Rectificatif n°2 et budget Rectificatif n°1 2025
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	868 394,10	- 4 853 495	- 143 920
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	7 093 525,66	- 1 776 901	2 672 300
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 6 225 131,56	- 3 076 594	- 2 816 220
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	216 839 659,86	211 986 165	-
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	184 468 341,46	182 691 441	-
Niveau de la TRESORERIE	32 371 318,40	29 294 724	-

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

EPF Normandie

R28-2025-11-28-00006

(2025-11-28)-CA - 03 - BI 2026

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 28 novembre 2025, sous la présidence de M. Alexandre RASSAERT, Président du Conseil d'Administration de l'E.P.F. Normandie, en présence de M. Philippe LERAÎTRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Laurent DEGEZ, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. Kamal KEHILA, Agent Comptable de l'EPF Normandie

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025
- Vu les articles 175 3°, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE
BUDGET INITIAL 2026**

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les prévisions budgétaires suivantes :

Niveau d'emploi prévisionnel :

- 78 ETPT,

Compte de résultat prévisionnel :

- 7 355 000 € de charges de personnel
- 44 420 485 € de charges de fonctionnement
- 20 161 015 € de charges d'intervention
- 73 540 645 € de produits
- 1 978 718 € de résultat patrimonial

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale :

- 2 262 538 € de capacité d'autofinancement
- 444 350 € d'emplois
- 2 262 538 € de ressources
- 1 818 188 € de variation de fonds de roulement



Article 2 :

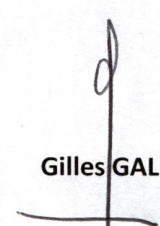
Les tableaux de présentation des emplois et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,



Alexandre RASSAERT

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



Gilles GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

28 NOV. 2025

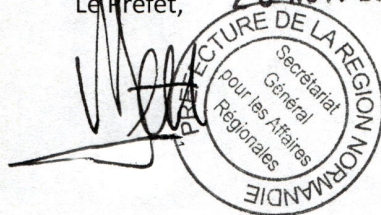


TABLEAU 1
Autorisations d'emplois
Budget Initial 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	78
Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :	0

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme \(décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme\) et des autres dépenses de personnel](#)

	PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	78	7 355 000
1 - TITULAIRES	0	0
* Titulaires État	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0
2 - CONTRACTUELS	78	4 189 000
* Contractuels de droit public	5,25	487 000
- CDI		
- CDD		
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	5,25	487 000
* Contractuels de droit privé	72,75	3 702 000
- CDI	70,25	3 608 442
- CDD	2,5	93 558
3 - CONTRATS AIDES	0	0
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)		3 166 000

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité](#)
(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme](#)

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Compte de résultat et état de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés
Budget Initial 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget Rectificatif n°1 2025 (vote au CA du 11/07/2025)	Montants budget rectificatif n°2 2025 (proposition soumise au vote du CA du 28/11/2025)	Montants Budget Initial 2026	PRODUITS	Montants Budget Rectificatif n°1 2025 (vote au CA du 11/07/2025)	Montants budget rectificatif n°2 2025 (proposition soumise au vote du CA du 28/11/2025)	Montants Budget Initial 2026
Personnel	7 182 000	7 182 000	7 355 000	Subventions de l'Etat	-	-	-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	136 000	136 000	125 000	Fiscalité affectée	13 422 226	13 422 226	13 650 458
Fonctionnement autre que les charges de personnel	45 173 100	45 246 840	44 396 485	Autres subventions	22 119 699	21 093 874	21 410 760
ACTION_FONCIERE	32 035 000	32 800 000	32 000 000	PARTICIPATIONS EPF	8 294 400	7 929 785	7 207 660
GESTION_PATRIMONIALE	3 165 000	3 080 000	3 375 000	FRICHES	10 643 199	10 643 199	11 500 000
ETUDES_FLASH	350 000	350 000	350 000	ETUDES_GENERALES	1 013 500	943 375	734 700
ETUDES_INNOV	100 200	46 450	157 125	OBS_STRAT	403 800	338 315	125 900
MOYENS_GENERAUX	1 228 500	1 038 175	1 306 700	ETUDES_INNOV	-	29 200	-
PARTICIPATIONS	8 294 400	7 932 215	7 207 660	ACF	1 250 000	920 000	1 779 000
Intervention (le cas échéant)	20 733 500	20 918 145	20 161 015	FPRH	514 800	290 000	63 500
FRICHES	19 000 000	19 500 000	19 000 000	Autres produits	33 362 500	34 290 240	38 854 000
ETUDES_GENERALES	1 453 800	1 156 545	1 115 925	CESSIONS	29 800 824	23 866 806	32 800 000
OBS_STRAT	279 700	261 600	45 090	REC LOCATIVES	335 500	345 340	345 000
				REMBOURSEMENTS	2 865 000	2 466 000	2 705 000
				AUTRES RECETTES	127 000	148 900	115 000
				Variation de stock	234 176	7 463 194	2 889 000
TOTAL DES CHARGES (1)	73 088 600	73 346 985	71 912 500	TOTAL DES PRODUITS (2)	68 904 425	68 806 340	73 915 218
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	2 002 718	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	4 184 175	4 540 645	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	73 088 600	73 346 985	73 915 218	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	73 088 600	73 346 985	73 915 218

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget Rectificatif n°1 2025 (vote au CA du 11/07/2025)	Montants budget rectificatif n°2 2025 (proposition soumise au vote du CA du 28/11/2025)	Montants Budget Initial 2026
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 4 184 175	- 4 540 645	2 002 718
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	302 600	320 400	283 820
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs		2 900	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 3 881 575	- 4 223 145	2 286 538

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget Rectificatif n°1 2025 (vote au CA du 11/07/2025)	Montants budget rectificatif n°2 2025 (proposition soumise au vote du CA du 28/11/2025)	Montants Budget Initial 2026	RESSOURCES	Montants Budget Rectificatif n°1 2025 (vote au CA du 11/07/2025)	Montants budget rectificatif n°2 2025 (proposition soumise au vote du CA du 28/11/2025)	Montants Budget Initial 2026
Insuffisance d'autofinancement	3 881 575	4 223 145	-	Capacité d'autofinancement	-	-	2 286 538
Investissements	828 000	633 250	444 350	Financement de l'actif par l'Etat			
Remboursement des dettes financières	-	-	-	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat			
				Autres ressources		2 900	
				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	4 709 575	4 856 395	444 350	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-	2 900	2 286 538
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	-	1 842 188	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	4 709 575	4 853 495	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget Rectificatif n°1 2025 (vote au CA du 11/07/2025)	Montants budget rectificatif n°2 2025 (proposition soumise au vote du CA du 28/11/2025)	Montants Budget Initial 2026
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 4 709 575	- 4 853 495	1 842 188
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 4 449 201	- 1 776 901	1 805 158
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 260 374	- 3 076 594	37 030
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	212 130 085	211 986 165	213 828 353
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	180 019 141	182 691 441	184 496 599
Niveau de la TRESORERIE	32 110 944	29 294 724	29 331 754

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Rectorat de la région académique Normandie

R28-2025-11-24-00008

Arrêté du 24 novembre 2025
désignant les membres à la commission
consultative paritaire des agents contractuels
exerçant des fonctions de surveillance et
d'accompagnement des élèves



Arrêté du 24 novembre 2025

désignant les membres à la commission consultative paritaire des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves

La rectrice de la région académique Normandie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2010-751 du 05 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2002-662 du 25 avril 2022 modifiant les dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein de l'Education Nationale ;

Vu la circulaire du 27 juillet 2022 relative à l'organisation des élections professionnelles du 1^{er} décembre au 8 décembre 2022 ;

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 proclamant les résultats des élections (scrutin du 1^{er} décembre 2018 au 8 décembre 2022).

ARTICLE 1 : La composition de la commission consultative paritaire des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves est fixée comme suit :

I – REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

• **Membres titulaires**

- Monsieur François FOSELLE, Secrétaire Général de la région académique et de l'académie de Normandie,
- Monsieur Ludwig VALLOIS, Adjoint auprès de la Direction des relations et des ressources humaines,
- Madame Pascale BURÉ, Cheffe de la Division des Personnels Accompagnant les Elèves,
- Monsieur Christophe BODONYI, Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Seine Maritime,
- Monsieur Yann GRESSUS, Principal du collège Victor HUGO à GISORS (27),
- Madame Nathalie TUTRUT, Co-pilote du PIAL de Cherbourg ville et Provisseure adjointe du lycée Tocqueville de Cherbourg-en-Cotentin, (50)



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

- Membres suppléants

- Monsieur Jean-Claude CLERVAUX, Adjoint à la Division des Personnels Accompagnant les Elèves,
- Monsieur Arnaud SIMON, Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Calvados,
- Madame Delphine MAUROUARD, Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Orne,
- Madame Isabelle COCOUAL, Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Manche,
- Madame Natacha BOTSULA, Pilote de PIAL et Inspectrice de l'Education Nationale circonscription Rouen Nord (76),
- Madame Valérie GOUDE, Co-pilote PIAL et Principale du collège Prévert à Verson (14).

II REPRESENTANTS DU PERSONNELS

- Membres titulaires

- Monsieur Félix BLANQUET, AED, CLG Jean-Jacques ROUSSEAU - Darnétal - 76 – FSU,
- Madame Clémentine CAPY, AESH, PIAL Caen Nord - 14 - SUD EDUCATION,
- Monsieur Sylvain COUTURIER, AESH, PIAL CLG Pablo Picasso Saint Etienne du Rouvray - 76 - CGT Educ'action,
- Madame Emmanuelle DUVAL-LESEIGNEUR, AESH, PIAL 4 Bueil - 27 – FSU,
- Madame Allison HERMIER, AED au CLG Simone Signoret - Val d'Hazey – 27 - FNEC FP FO
- Monsieur Guillaume MELZEZARD, AESH, PIAL Granville - 50 - FNEC FP FO.

- Membres suppléants

- Monsieur Alain CATHERIN, AESH, PIAL 5 - Conches en Ouche – 27 - CGT Educ'action
- Madame Stéphanie CERIZAY, AESH, PIAL Cherbourg Ouest - 50 - FSU,
- Monsieur Guillaume CROCHEZ, AESH, PIAL Caen Sud - 14 - FSU,
- Monsieur Julien DELCROIX, AED, CLG Georges d'Amboise – Gaillon -27 - FNEC FP FO,
- Madame Sabine LAMI, AESH, PIAL - BUEIL - 27 – FNEC FP FO,
- Monsieur Judicaël PIGNOT, AED, Collège Fernand Lechanteur - Caen - 14 - SUD EDUCATION.

ARTICLE 2 : La rectrice de la région académique Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 24 novembre 2025

Pour la Rectrice et par délégation,
Le Secrétaire Général de la région académique et de
l'académie de Normandie,

François FOSELLE